

## LETTRE D'ENTENTE

entre

**L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**  
ci-après appelée « l'Université »

et

**LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN**  
**DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, SCFP SECTION LOCALE 7498 (SEESUS)**  
ci-après appelé « le Syndicat »

**OBJET : PROLONGATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT l'échéance de la convention collection entre le Syndicat des employés et employés de soutien de l'Université de Sherbrooke (SEESUS) et l'Université de Sherbrooke au 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. La convention collective du 19 septembre 2023 au 31 mars 2025 est prolongée jusqu'au 31 mars 2027.
2. Le chapitre 8, ainsi que les échelles de rémunération prévues à l'annexe 4 de la convention collective seront modifiés afin de refléter les indexations suivantes :
  1. 1<sup>er</sup> avril 2025 indexation de 4,93 %
  2. 1<sup>er</sup> avril 2026 indexation de 2,50 %
3. La présente lettre d'entente fait partie intégrante de la convention collective et demeure en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle convention collective.


EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Sherbrooke, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2025.

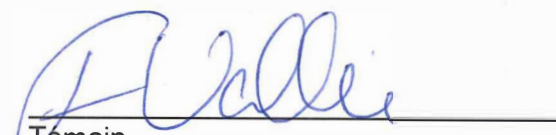
UNIVERSITE DE SHERBROOKE

SYNDICAT DES EMPLOYEES ET EMPLOYES DE  
SOUTIEN DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

  
\_\_\_\_\_  
Denis Simard  
Directeur de section  
Relations de travail et rémunération, SRH

  
\_\_\_\_\_  
Annie Trottier  
Présidente SEESUS

  
\_\_\_\_\_  
Témoine  
Carolyn Raymond  
Conseillère en gestion des RH

  
\_\_\_\_\_  
Témoine  
Francis Vallée  
Vice-président aux relations de travail